

Transparence TRANSPARENCE

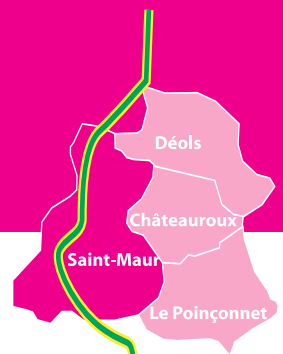
N°18 - JUILLET 2006

PRIORITÉ PIÉTONS



sécuriser
les déplacements

*Travaux 2006 :
Redonner leur place
aux piétons et cyclistes.
Favoriser les modes de
déplacements "doux".*





Moderniser le territoire, embellir le cadre de vie, augmenter et améliorer la qualité des services offerts à la population, sont les trois orientations prioritaires définies par vos Elus.

Ces trois axes de développement concourent à augmenter l'attractivité de notre commune. Beaucoup veulent partager le destin que nous sommes en train de bâtir.

Ce destin collectif repose sur votre coopération, mais aussi sur d'authentiques valeurs que nous partageons : la simplicité, la solidarité, le sens de l'action. Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de ce territoire, je sais que vous en êtes fiers.

D'importants travaux sont en cours, l'avenue d'occitanie à CAP SUD, la rue des Echarbeaux, le parc des Planches. D'autres sont terminés, le dojo est livré, le jardin du presbytère fermé, les fenêtres de l'école élémentaire changées. D'autres vont commencer, la rue des Clefs Moreaux, le gymnase en fin d'année. Les études sont aussi lancées pour notre bibliothèque communale à laquelle sera intégrée une salle destinée à accueillir le club informatique. Les relevés de la rue de l'Ancienne Mairie et de la rue du Moulin vont aussi commencer afin de préparer le dossier d'appel d'offres. Ce programme important de rénovation de la voirie sera intégré au programme de création du lotissement communal de la pièce de la Fontaine.

La commune est en mouvement, elle a de nombreux projets.

Un projet nouveau vient de voir le jour. Il s'agit là, de tirer les enseignements du classement par le préfet du site des Ballastières en zone Natura 2000. Un dossier vient d'être déposé auprès des services de l'Etat afin de pouvoir envisager une contractualisation avec ce dernier. L'objectif est de permettre, depuis la route du stade, l'accès piéton et vélo au Parc des Planches et aux Ballastières. Un plan de gestion de la faune et de la flore devra aussi être envisagé.

Préserver la vallée de l'Indre est une priorité, c'est là un élément fort de notre paysage.

La commune continue à bâtir son plan d'organisation des secours appelé « plan de sauvegarde communal ». Dès son adoption, il sera fait appel à chacun d'entre vous pour proposer de vous engager dans la réserve communale.

Le dossier de l'aire d'accueil de grand passage semble rebondir. Le Préfet doit trouver un terrain destiné à accueillir les grands rassemblements estivaux des gens du voyage, missions évangéliques et migrations des Saintes Marie de la Mer. Il a retenu notre commune, au rang des plus grandes du Département avec 7.000 hectares et au titre de son accessibilité par l'A20. Pourquoi pas ? Mais pas n'importe où ! D'autant que nous avons déjà subi des installations sauvages de gens du voyage notamment entre le bourg et Bel Air et à CAP SUD, il s'agit là, de s'organiser pour pouvoir leur proposer un terrain éloigné de tout. Si cela doit se faire, ce sera aux seules conditions de la Commune. Qu'on se le dise...

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. Soyez prudents.

Avec nos vœux sincères

François JOLIVET
Maire
Conseiller Régional

Sommaire

- 3 Evènements** > Fol'car, Finale boxe, Marché de printemps...
- 4/5 Vie culturelle** > Commission, Expo "Métiers d'art"...
- 6 Actualité travaux** > Rue du Clergé, Liaison piétonnière
- 7/8 Dossier finances** > Bilan, Dépenses de fonctionnement
- 9/10 Dossier finances** > Recettes de fonctionnement, Investissement
- 11 Vie sportive** > Dojo, Fête du cheval
- 12/13 Spécial Cap Sud** > Travaux, Implantation
- 14 Animations été** > Voyage séniors, Compagnie du Quai, 14 juillet
- 15 Hommages** > Hélène Duféant, Jacques Brisse
- 16 Vie associative** > Club du rire, Centre de loisirs d'été
- 17/18 Vie pratique** > Alerte crue, Actes de naissance, Passeport électronique
- 19 Vie pratique** > Respect voisinage, prévention canicule
- 20 Brèves, infos** > Manifestations de juillet à décembre



LE JOURNAL DE LA COMMUNE

Edité par :

Mairie de Saint-Maur

36250 Saint-Maur

02 54 08 26 30

Directeur de la Publication :

François Jolivet

Conception et Réalisation :

Orditypo 02 54 27 90 74

Crédit photo : Ville de St-Maur

Orditypo - R. Perot

Impression :

Imprimerie Matarèse

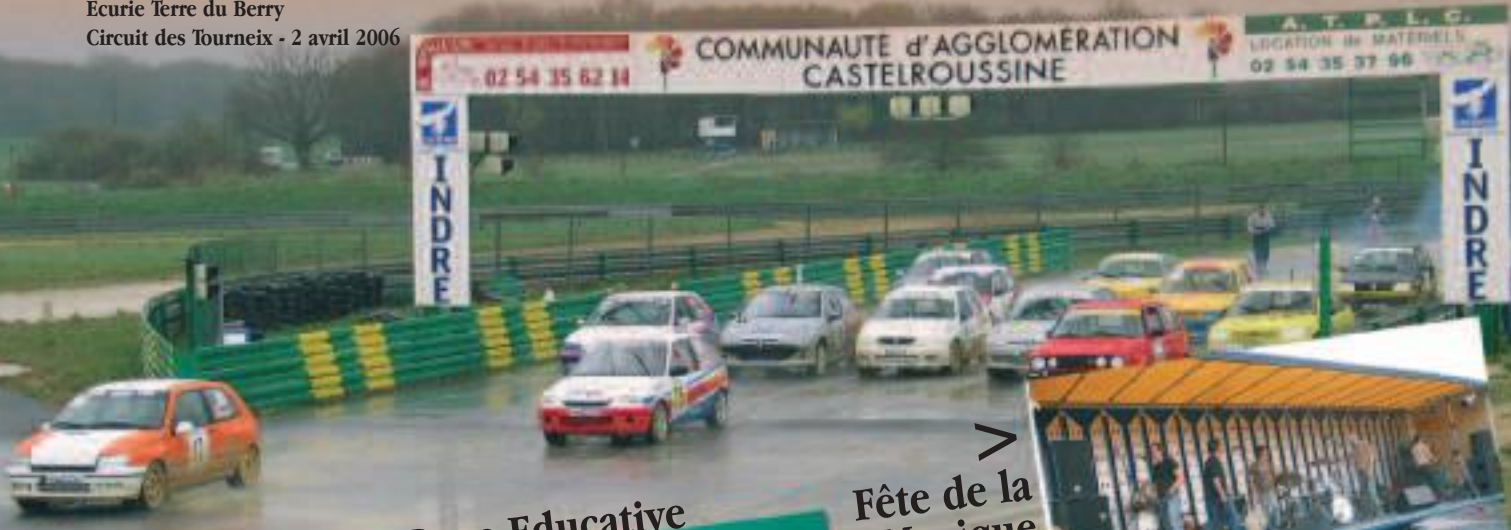
imprimé sur papier recyclé

"Cyclus Print"

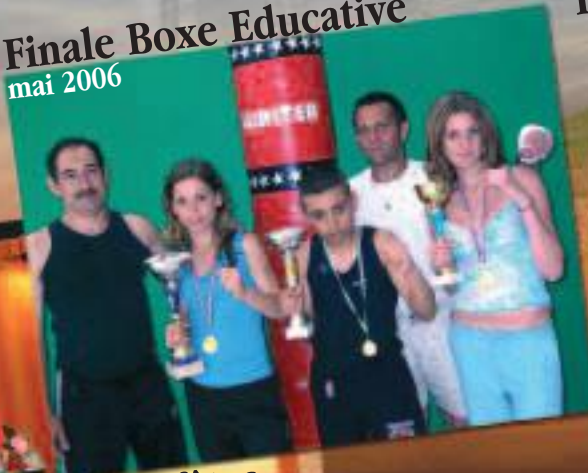
ÉVÈNEMENTS

> 1^{ère} édition Fol'car

Ecurie Terre du Berry
Circuit des Tourneix - 2 avril 2006



Finale Boxe Educative mai 2006



> Fête de la Musique 21 juin 2006 Groupe YOGAN



> Théâtre Comite des fêtes Les dépanneurs de la Chapelle Orthemale 26 février 2006



> Marché de printemps 12 mars 2006



> Remise récompenses "maisons fleuries" 22 février 2006



> La Commission des affaires culturelles

Qui ?

La commission des affaires culturelles est présidée par le Maire. L'Adjointe déléguée est Josette GAUZENTES accompagnée de quatre conseillers municipaux : Evelyne TROCHON, Catherine DESIRE, Jean-François JUBIEN et Jean-Noël MIGUET. Nous n'oublions pas Patrick LUMET qui était membre de cette commission et qui y apportait beaucoup. On lui doit notamment le symposium de sculpture.

Quand ?

La commission se réunit environ tous les mois afin de mettre en place des actions culturelles, d'étudier et de structurer de nouveaux projets qui s'ajoutent à ceux repris chaque année.

Quoi ?

La commission donne son avis et participe activement à l'élaboration des événements. Elle s'attache à préciser les perspectives qu'elle se donne pour les années à venir et détermine les priorités afin d'établir une véritable programmation culturelle.

Comment ?

Par sa politique culturelle, la commission a cherché à donner un certain rayonnement à notre ville. Notre action se veut centrée sur les individus. Les priorités vont aux pratiques artistiques, au soutien à l'expression de chacun, artistes confirmés ou amateurs trouvent la même place.

Avec l'offre des services, elle souhaite contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

Josette GAUZENTES



Exposition d'aquarelles de Catherine BERNARD - 19 mai 2006

Photo R. Perrot

> Depuis 10 ans, au Château des Planches, une exposition attendue et reconnue au niveau national...

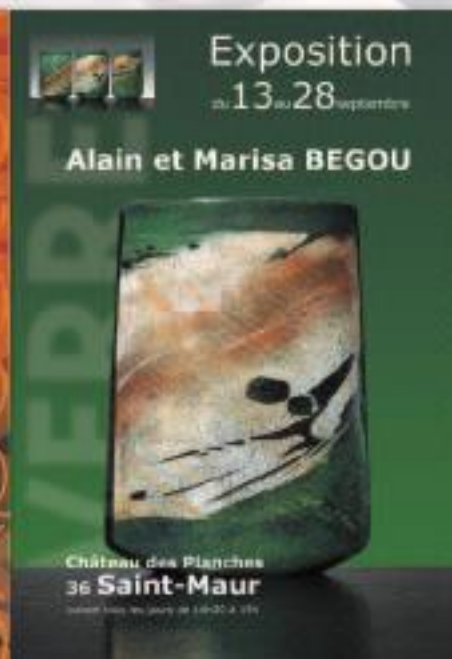
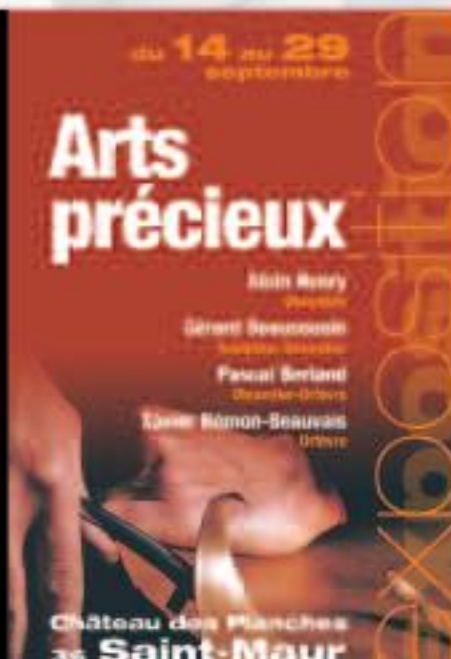
Devenue incontournable, l'année 2006 verra en septembre la dixième exposition des métiers d'art dont le thème sera "Regards croisés sur la vannerie contemporaine".

Deux artistes de renommée internationale ont répondu à notre invitation.

Vannerie haute couture pour Anne-Yvonne BUREAU qui imagine des créations en tissage et tressage pour révéler les corps.

Erik BARRAY a cassé le moule à paniers et a ouvert les portes de la vannerie contemporaine.

Les œuvres sont surprenantes.



> Accessibles au plus grand nombre, les métiers d'art font partie de notre patrimoine.

La création est multiple et de qualité mais souvent peu montrée, peu médiatisée donc mal connue du public.

Ne faisant pas partie de "l'art officiel" les artisans d'art continuent tout simplement de croire, de rêver, d'observer, de travailler, de créer. Leur travail repose sur l'assiduité manuelle, l'esprit de recherche, la connaissance, le respect et l'amour du matériau.

C'est pour cela que nous avons choisi de vous présenter depuis 1996 :

- **L'art du feu**
- **La pierre et le bois**
- **L'art textile**
- **Le bijou contemporain**
- **A propos du laque et de la laque**
- **Arts précieux**
- **Alain et Marisa BEGOU, verriers**
- **Histoire d'émail**
- **Le damas**
- **Regards croisés sur la vannerie contemporaine**
du 9 au 24 septembre 2006

La culture au service des Saint-Maurois, accessible à toutes et à tous, c'est une volonté municipale de permettre à chacun de pouvoir apprendre, découvrir et s'enrichir de talents.

> Un outil culturel de premier plan...

La bibliothèque créée en 1981 est la première initiative culturelle ouverte à tous les Saint-Maurois et dont l'accès est gratuit. La lecture est considérée comme un moyen de réduire les inégalités car, sans elle, on ne peut pas accéder aux autres formes de culture.



septembre 2004
d'émail"

Sham's
Duban



des Planches
Saint-Maur

le Damas
ou le mystère du feu

avec les
couteliers forgerons

Henri Viallon

Dominique Cazanov
Thierry Desnoes
Raphaël Desnoes
Serge Maréchal

Château des Planches
36250 Saint-Maur

du 9 au 24 septembre 2006

du 9 au 24

exposition

Anne-Yvonne
BUREAU



Une réunion publique s'est tenue en Mairie le 12 juin dernier afin de présenter l'opération en détail aux personnes concernées.

> Rue du Clergé :

Travaux d'assainissement programmés en septembre 2006

Les habitants de la Rue du Clergé n'en croient pas leurs oreilles, les travaux de construction d'un réseau collectif d'assainissement vont être réalisés en automne 2006 après plus de 10 ans de demandes des riverains.

Il faut dire que ce quartier est atypique, il est situé à proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage de Notz, en bord de rocade, à cheval sur les communes de Saint-Maur et Châteauroux. Les deux Municipalités se sont entendues pour réaliser ces travaux dans le cadre de la Communauté d'Agglomération Castelroussine pour un coût de 200.000 €.

30 habitations sont concernées. Les habitants devront se raccorder au nouveau réseau dans un délai de 2 ans. Pour cela, ils devront réaliser les travaux nécessaires sur leur propriété. Il s'agit d'un investissement important pour la collectivité mais aussi pour les particuliers.

Ces derniers auront toutefois moins de tracas par la suite puisqu'ils n'auront plus à vidanger leurs fosses sceptiques ni à faire réaliser les contrôles que la loi impose désormais à tous les propriétaires non raccordés au tout à l'égout.

> Liaison piétonnière : ça marche déjà !

Les travaux de construction de la liaison piétonnière ont démarré en février dernier par le tronçon qui débute à la résidence Justice les Ormes jusqu'au giratoire Epis Centre.

La commune a pris en charge les travaux de création de la voie piétonne et la pose de l'éclairage public. La Maison Centrale a pris l'initiative d'accompagner ce chantier en renouvelant totalement sa clôture grillagée et en s'occupant de la mise en œuvre de la terre végétale et l'entretien des espaces verts.

La seconde partie réalisée entre le giratoire et le passage à niveau de la rue des Clefs Moreaux a fait l'objet de soins particuliers.

Il s'agit en effet d'un chantier difficile tant les contraintes étaient multiples, il fallait en effet :

Assurer la sécurité des piétons en les éloignant de la chaussée sans trop les rapprocher de la voie ferrée ;

Canaliser les eaux pluviales pour qu'elles ne s'écoulent ni sur le site Epis Centre ni chez les particuliers ;

Permettre le croisement des camions sans trop élargir la route pour ne pas accélérer la vitesse des automobilistes ;

Permettre le stationnement de poids lourds en attente

d'ouverture du silo Epis Centre (réglementation Seveso II, aménagement financé par Epis Centre) ;

Prolonger l'éclairage public jusqu'au giratoire ;

Permettre le stationnement des véhicules sur un côté sans que les poids lourds soient incités à s'y mettre.

Les premiers commentaires semblent démontrer que le challenge a été réussi ne serait-ce que pour le nombre de piétons qui utilisent désormais cette voie.

Le visage définitif de la rue des Echarbeaux n'apparaîtra qu'à l'automne prochain lorsque la végétation sera plantée le long de la voie. Le massif créé a été équipé d'un arrosage automatique afin d'assurer un entretien optimum des plantations.

Le chantier va se poursuivre par le Parc des Planches (aménagement des parkings et mise en valeur du château), la route de Niherne (enfouissement des lignes haute et moyenne tension) et enfin la rue des Ponts (création de la voie piétonne et enrochement partiel).

Maison Centrale → Bourg

> Bilan budgétaire 2005

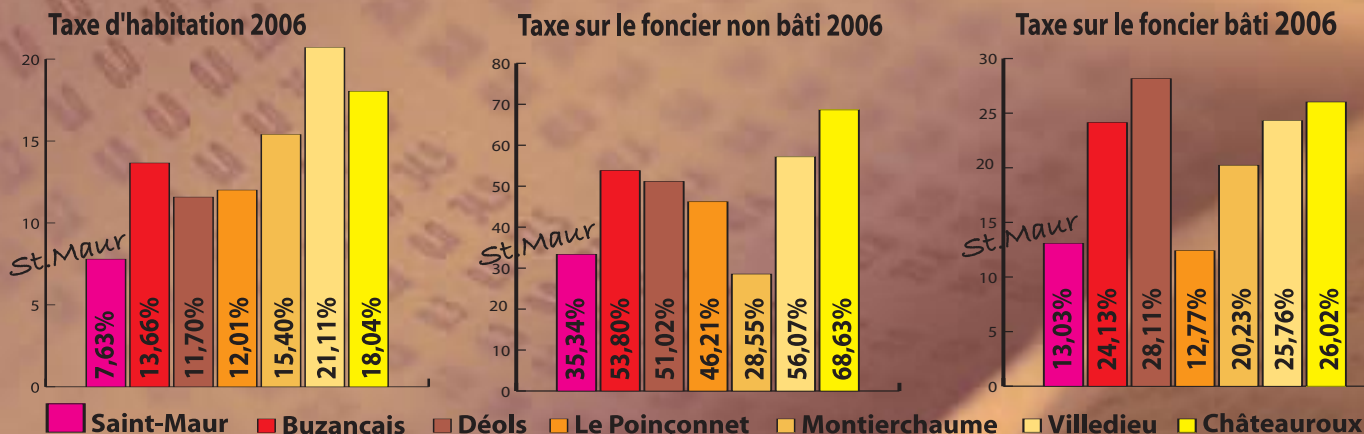
L'année 2005 aura été une année faste pour les écoles de Saint-Maur avec l'ouverture de 2 classes, l'une en maternelle, l'autre en élémentaire.

Ce développement, qui suit l'évolution démographique de notre Commune, a fait l'objet d'efforts financiers importants tant en dépenses de fonctionnement qu'en investissement.

Les travaux ont poursuivi leur rythme soutenu notamment pour ce qui est de la voirie et des aménagements urbains qui ont représenté 62% des dépenses d'investissement de l'année 2005.



Comparatif des taxes entre communes



Compte Administratif 2005

Dépenses de fonctionnement

> Les dépenses de fonctionnement consacrées aux écoles arrivent en tête des dépenses communales après l'administration générale

Les écoles sont une priorité municipale : 390.524€ (soit 21 % des dépenses de fonctionnement) y sont consacrées sans parler des investissements en achats de matériels et en travaux.

L'accroissement des effectifs a des conséquences budgétaires immédiates : hausse des achats de fournitures scolaires, hausses des dépenses de transports (nombre de cars multiplié par 2 pour les sorties pédagogiques), hausse des droits d'entrées (piscine, cinéma, visites...), hausse du nombre de repas servis au restaurant scolaire...

L'ouverture d'une classe en maternelle a nécessité l'affectation d'un personnel supplémentaire exerçant les fonctions d'assistant à l'enseignant affecté dans cette classe.

En outre, les enfants de Saint-Maur scolarisés dans les écoles de Châteauroux font l'objet d'une facturation depuis la rentrée 2004. L'impact budgétaire représente environ 10.000€ payés en 2005 par la Commune de Saint-Maur à la Commune de Châteauroux, cette somme devrait avoisiner 15.000€ en 2006 !

L'autre poste en développement est celui des actions périscolaires conduites dans le cadre des contrats temps libre et du contrat éducatif local. Des activités toujours plus nombreuses sont financées par la Commune et ses partenaires (CAF, Jeunesse et Sports) afin d'offrir aux jeunes Saint-Maurois un panel de projets sportifs, culturels, créatifs, imaginatifs et ludiques leur permettant de s'épanouir sur notre Commune.

> Un patrimoine et des réseaux très bien entretenus

251.044€ ont bénéficié à l'entretien des bâtiments et des réseaux (canalisations, éclairage public...) en 2005. C'est une somme importante mais nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité et à la sauvegarde de son patrimoine. Ce sont de

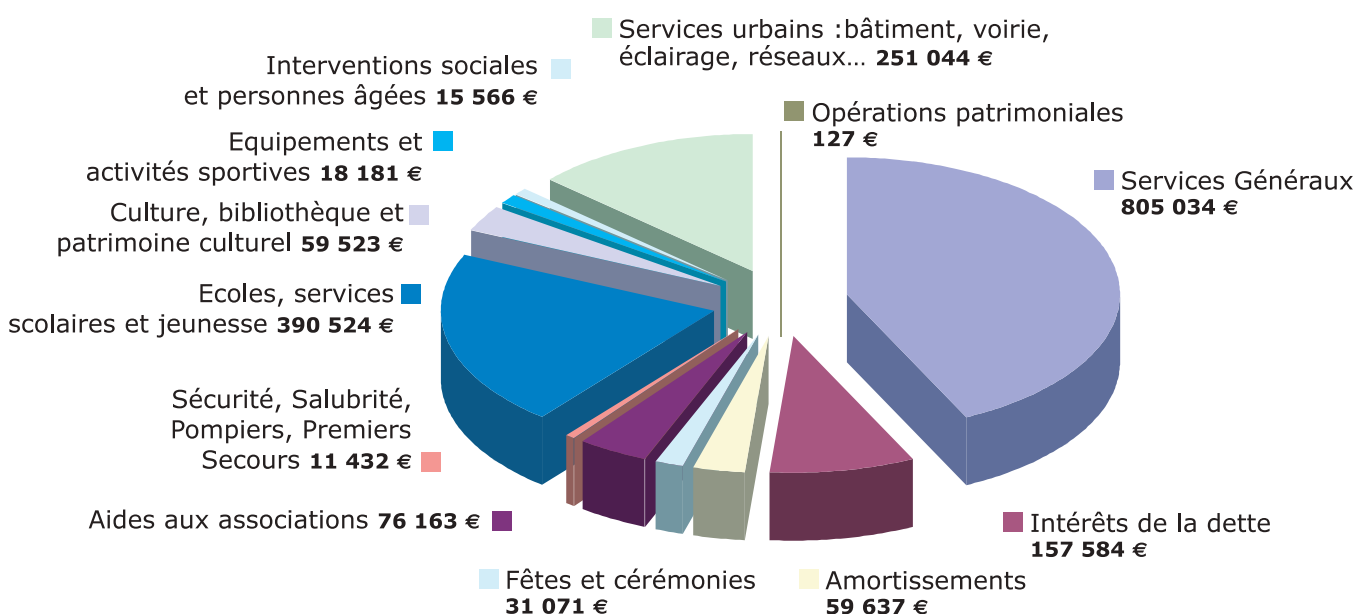
petits travaux peu spectaculaires car peu visibles (voir pas visibles du tout pour les travaux souterrains !) qui sont pourtant déterminants dans la gestion quotidienne de la Commune.

> Une gestion active des finances communales

Aucun emprunt n'a été contracté depuis l'année 2000 mais l'année 2005 a été une année de renégociation de ceux souscrits dans les années 1990 afin de bénéficier des importantes baisses de taux d'intérêts intervenues ces dernières années. C'est pourquoi plus de 157.000€ ont été affectés au paiement d'intérêt (remboursements anticipés) soit plus du double de l'année passée. En contrepartie, le paiement du capital des emprunts (en section d'investissement) a été diminué de 45.000€. Cette renégociation contribue à fortement réduire les annuités payées par la Commune, elle libère ainsi une nouvelle marge de manœuvre avec laquelle la Commune pourra financer ses futurs gros projets d'investissement (gymnase et bibliothèque notamment).

> Des actions culturelles enviées dans tout le Département...

La culture a vu ses crédits maintenus à 3,2% du budget avec encore de nouvelles manifestations dont les plus appréciées ont été la rencontre internationale de sculpteurs, l'exposition des métiers d'art sur le thème du Damas, la conférence de Nicolas HURON sur les noms de lieux... Les participants aux vernissages et manifestations sont de plus en plus nombreux et l'on constate même que certains viennent à Saint-Maur pour faire la "chasse aux artistes de renom" avec la volonté de les inviter ensuite ailleurs. Etre copié et envié, c'est plutôt un gage de qualité !



> Equipements sportifs, les retombées des efforts se font sentir

Seuls 18.081€ ont été consacrés à l'entretien des structures sportives cette année contre plus de 50.000€ en 2004. Les raisons sont simples, la modernisation de nos équipements diminue fortement les dépenses d'entretien. Le terrain de football qui ne nécessite plus d'arrosage, de traçage ou de tonte est pour beaucoup dans cette forte diminution.

> Fêtes, marchés, cérémonies : un signe de vitalité !

31.071€ ont été affectées à ces dépenses. Outre les traditionnelles fêtes patriotiques, la Commune de Saint-Maur organise chaque année le feu d'artifice et le bal du 14 juillet qui connaît désormais un immense succès (50% du budget fêtes et cérémonies), 2 marchés (Printemps et Noël), la fête des Mères, la remise des dictionnaires aux enfants de CM2 et prend en

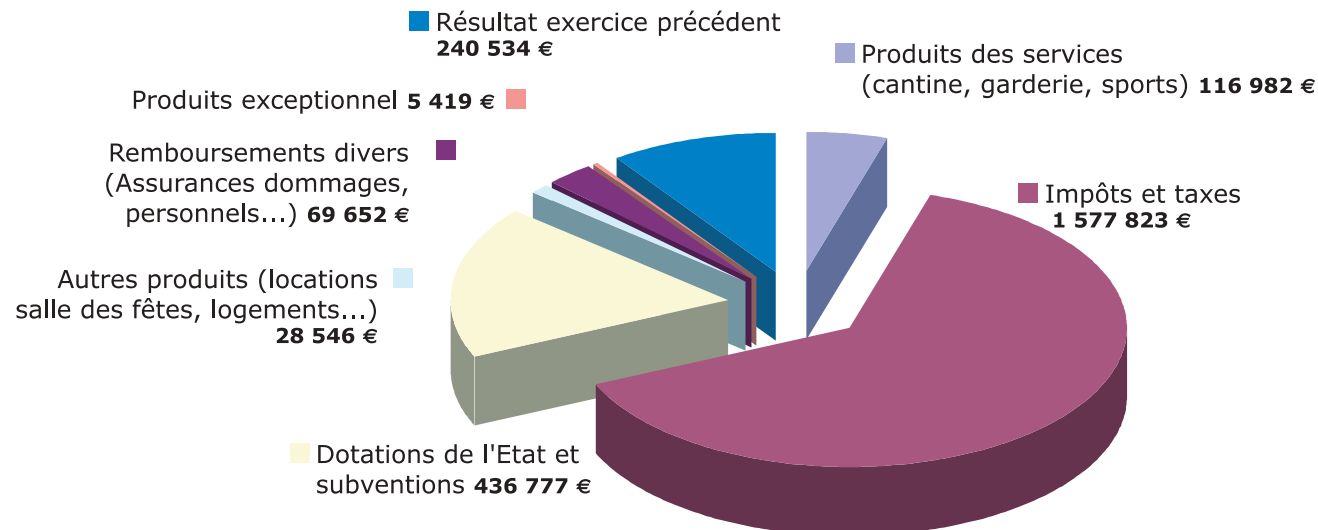
charge l'organisation de vins d'honneur lors des manifestations associatives importantes.

> Interventions sociales : être présent aux côtés de ceux qui souffrent...

Même si ce n'est pas le budget le plus lourd en terme de financements, c'est certainement le plus important en terme de services aux personnes en difficultés. Les interventions sociales, y compris celles en faveur des personnes âgées, sont très appréciées. Un grand merci à Simone MERIGOT et à son équipe pour l'énergie et le temps consacré à ceux qui en ont besoin. 15.566€ ont été affectés en 2005. Ces dépenses comprennent la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 6.100€ et les dépenses liées à la prise en charge d'intervention en faveur de la famille et des personnes âgées (portage de repas à domicile, colis de fin d'année, voyage des seniors...).

Total des dépenses de fonctionnement 2005 : 1 875 887€

> Recettes de fonctionnement



Assurer les recettes pour garantir l'avenir...

La hausse de nos recettes fiscales nouvelles s'élève à 2% en 2005 ce qui correspond approximativement à l'inflation. C'était une volonté municipale de ne pas augmenter sensiblement la charge fiscale supportée par les Saint Maurois alors même que nos taux

sont toujours et de très loin inférieurs à ceux pratiqués par nos voisins.

L'ensemble de nos autres recettes est en augmentation (dotations de l'Etat, produits de la cantine, de la salle des fêtes, remboursements divers...).

Total des recettes de fonctionnement 2005 : 2.475.733€

> L'excédent de fonctionnement dégagé en 2005 s'élève à 599 847 €

Ces crédits serviront à financer les opérations lancées en 2005 et non terminées au 31 décembre ainsi que les nouveaux investissements 2006.

> Investissement

Dépenses d'investissement 2005

Réalisé 2005

Service généraux (travaux cimetière et logements, achats matériels administratifs et terrains)	28 134 €	1,7%
Remboursement du capital des emprunts	102 803 €	6,1%
Sécurité publique (bornes incendie et matériel d'alerte)	6 848 €	0,4%
Enseignement (travaux, matériel et jeux dans les écoles)	46 999 €	2,8%
Culture (meublier Bibliothèque et travaux Salle des fêtes)	911 €	0,1%
Sport et jeunesse (travaux Dojo, matériel CEL)	120 956 €	7,2%
Aménagements et services urbains (voirie, éclairage public, signalisations, feux tricolores, jardin public, plantations et études liaison piétonnière)	511 177 €	30,4%
Déficit d'investissement réalisé sur l'exercice 2004	863 343 €	51,4%
TOTAL	1 681 170 €	100,0%

Recettes d'investissement

Réalisé 2005

Récupération de TVA	61 331 €	3,5%
Taxe Locale d'Équipement	71 618 €	4,1%
Subventions d'investissement reçues	390 106 €	22,3%
Prélèvement sur excédent de fonctionnement 2004	1 056 688 €	60,5%
Renégociation emprunts	103 126 €	5,9%
Remboursements de prêts	3 233 €	0,2%
Amortissements	59 637 €	3,4%
TOTAL	1 745 737 €	100,0%
Excédent d'investissement réalisé en 2005	64 567 €	

Détail des investissements réalisés en 2005

Solde Rénovation Château des Planches	182 €	Matériel Contrat Educatif Local	2 364 €
Solde travaux Rue de Von et Anc. Rte de Tours	134 668 €	Panneaux de signalisation	8 268 €
Réfection Voirie Avenue d'Occitanie	158 140 €	Logiciels et matériels informatique mairie	7 438 €
Réfection Eclairage Public Avenue d'Occitanie	95 917 €	Mobilier Ecole Élémentaire	4 459 €
Réfection Chemin des Echarbeaux	38 482 €	Mobilier Ecole Maternelle	3 173 €
Aménagement Jardin Public	17 747 €	Équipement Ecole Élémentaire (Informatique)	2 719 €
Liaison piétonnière : honoraires DDE	3 088 €	Équipement Ecole Maternelle (Photocopieur)	2 763 €
Aménagement Centre Bourg honoraires DDE	12 568 €	Mobilier Mairie	990 €
Modification du Plan d'Occupation des Sols	18 777 €	Mobilier Bibliothèque	728 €
Ralentisseurs et aménagements de sécurité	8 965 €	Équipement Services Techniques (Tondeuses, divers)	4 122 €
Eclairage public RD 67	13 304 €	Extincteurs	432 €
Eclairage public divers sur commune	3 558 €	Mobilier restaurant scolaire	1 106 €
Décorations de Noël	2 982 €	Frais d'acte Achat terrain Petit Valençay	496 €
Rénovation bornes incendie	6 848 €	Construction du dojo	118 592 €
Refaction fenêtres école primaire 1 ^{ère} tranche	32 780 €	Création d'espaces verts	9 369 €
			715 024 €





Frédéric AUJEU

VIE SPORTIVE

> Il est beau notre dojo !

Ça y est le nouveau dojo est terminé ! c'est le troisième projet d'équipement à voir le jour sur le site du complexe sportif depuis quatre ans après la réfection des courts de tennis, la construction du terrain de football en gazon synthétique et avant l'élévation du gymnase dont les travaux débiteront en 2007.

Francis Gatefin, entraîneur du club

Quelle transformation ! Pas de comparaison possible entre le nouveau dojo et celui de la rue de la Martinique. Des vestiaires hommes/femmes spacieux, des locaux fonctionnels et accessibles aux handicapés, un local arbitre, un hall permettant l'accueil des utilisateurs et de leurs familles. Une salle de combat à découvrir de l'intérieur ou de l'extérieur. En effet, les larges baies vitrées offrent une vue imprenable sur l'environnement du dojo et les promeneurs pourront voir évoluer les judokas et les pratiquants des disciplines associées.

Interview de Frédéric Aujeux, Président du club judo, Quelles sont vos impressions après avoir découvert ce nouveau dojo ?

Le nouveau dojo est magnifique. C'est un projet très réussi, la salle est très belle pour les arts martiaux.

Quelle est l'actualité du club de judo ?

Une nouvelle discipline appelée «TAISO» a été mise en place en avril dernier. Une heure de réveil musculaire pour l'avant combat, Il s'agit d'une gymnastique dont le but est la préparation à la pratique du judo ou du jujitsu, adaptée à tout âge, de 7 à 77 ans.

Cette activité est séduisante de par son travail varié sur l'équilibre, le rythme ou la souplesse. Le professeur Francis Gatefin sera toujours là, au rendez-vous dès la rentrée en septembre prochain. Tous les cours vont être doublés pour que les horaires soient adaptés aux familles.

Renseignements :

Frédéric Aujeux 02 54 34 37 42

> 17 et 18 juin, la Fête du cheval

La XVIIème édition de la fête du cheval s'est déroulée les 17 et 18 juin dans le Parc du Château des Planches. Le public qui s'est déplacé samedi soir a pu assister à un spectacle, en deux parties, avec à la nuit tombée des numéros de feu présenté par la troupe "ZARKAM" de Gilles FORTIER.

La fête a repris dès le lendemain matin, des cavaliers des centres équestres Indriens s'étaient donné rendez-vous pour un mini derby. L'après-midi place au spectacle avec la troupe internationale de Jean-Marc IMBERT.

Une heure trente de spectacle avec "Gigi, la voiture à galoper à travers les temps". Sur une idée inspirée du film "Retour vers le futur" et de "La Coccinelle", une voiture intelligente, transformée en machine à remonter le temps, nous transporte à travers pays et époques afin de nous faire découvrir le cheval. Emotions et frissons ont entraîné petits et grands dans un rêve d'enfant. Toutes nos félicitations à l'équipe des bénévoles du Comité des Fêtes qui s'affaire toute l'année à la préparation des animations de la commune.



> Avenue d'Occitanie : dernière tranche de travaux

L'ancienne Nationale 20 s'est métamorphosée !

La nouvelle Avenue d'Occitanie prend forme. La tranche de travaux réalisée "du Pont de Notz au Giratoire du Pré Naudin" a été achevée en 2005. Le muret central a surpris les usagers et a provoqué quelques mécontentements notamment à cause de la contrainte qu'il engendre : il faut rallonger son parcours jusqu'au giratoire suivant si l'on veut se rendre à gauche de sa voie de circulation. Les accès et sorties des entreprises sont réduits afin de laisser un maximum de place à la liaison piétonne. Là encore, il n'est pas facile de contenter tous les usagers, certains professionnels ont une réelle gêne à manœuvrer leurs convois de taille exceptionnelle mais la très grande partie des routiers circulent sans aucun problème certains même à des vitesses encore excessives...



Dernière précision : les barrières situées à espace régulier dans le muret central ont été prévues pour être enlevées en cas d'accident ou d'entretien de la chaussée, elles permettent alors de basculer la circulation d'une voie sur l'autre, de manière alternée, le temps de l'intervention.

Les habitants de la placette située entre la société Touchard Brunet et la Société Foulatier Galéa ont vu leur environnement se modifier profondément. En effet, cet espace a été entièrement réaménagé et doté d'un éclairage public. Des plantations choisies par les riverains ont été effectuées au printemps dernier. Par ailleurs, afin de conserver ces espaces, la Commune réalisera désormais l'entretien et le nettoyage du site.

La section comprise entre le giratoire des Terres Noires (Conforama) et le giratoire des Aubrys (But), est désormais terminée. Là encore, une allée piétonne et cycliste a pris place sur les bas cotés.

Le terre plein central accueille l'éclairage public et recevra à l'automne des plantations en arbres et arbustes qui devraient lui donner un aspect très paysager faisant rapidement oublier la monotone image de l'ancienne Nationale 20. Premier constat : la vitesse de la circulation a été fortement réduite, là où la moyenne s'établissait auparavant à près de 90 km/h (au lieu de 50 !), on constate désormais une moyenne située entre 50 et 60 km/h. Deuxième constat : les marcheurs s'approprient la voie piétonne. Alors que personne ou presque n'osait auparavant s'aventurer à longer la nationale, on voit désormais tous les jours des promeneurs circuler sur les trottoirs seuls ou en famille.

La tranche "Giratoire du Pré Naudin" (Techni-Murs) au "Giratoire des Terres Noires" (Conforama) a démarré en mai dernier et sera achevée à l'automne 2006. Sa conception sera identique au tronçon déjà réalisé dans la continuité en direction de l'autoroute. Une rencontre entre les services chargés de la réalisation des travaux et les riverains a eu lieu afin que chacun puisse s'exprimer sur le projet et faire part de ses observations.



L'ensemble de la réfection de l'avenue aura duré près de 24 mois. Un délai tout compte fait relativement court compte tenu des contraintes liées à l'important trafic supporté par cet axe dont le réaménagement était attendu depuis des années au point que certains pensaient qu'il ne se ferait jamais !

> Et première tranche de l'extension du Boulevard du franc !

La deuxième phase de la zone CAP Sud va bientôt démarrer, les appels d'offres viennent d'être lancés et le début des travaux

devrait intervenir en septembre ou octobre prochain. Le chantier commencera par une première phase qui débutera du giratoire du Pré Naudin et longera les établissements Pradier (fabricant de luminaires situé à côté de Lapeyre). Un giratoire sera créé à l'extrémité de cette nouvelle voie. A terme, la route sera poursuivie pour être reliée au boulevard du Franc, à l'arrière de Mr Bricolage. Cette liaison permettra de desservir les terrains actuellement libres situés autour de A+ Glass. Des projets commerciaux importants sont en cours de finalisation, ils prendront place sur ces parcelles d'ici quelques mois.

> Quoi de neuf du côté des implantations ?

Ça bouge, ça bouge, ça bouge toujours ! Voici ce que l'on devrait voir d'ici quelques semaines :

Les piscines **Desjoyaux** ont ouvert en mars dernier à l'arrière du magasin Darty.

Le **Showroom Techni-Murs** est ouvert depuis début mai, à côté de Gifi. C'est un espace convivial à l'accueil personnalisé avec une mise en situation "ludique" montrant des produits de qualité et la diversité de l'offre de l'entreprise.

Babou, Le Faillitaire, Villa Marco et **Autour du Bébé** s'installent dans le nouvel ensemble commercial construit à l'arrière de Décathlon.

Les **Chaussures Bata** remplaceront Zoo Market près de la Foire-Fouille.

Un bâtiment va être construit près de Maison du Monde pour accueillir l'entreprise **Buro Express+** spécialisée dans les articles de Bureau.

L'entreprise **Touchard-Brunet** déménage pour s'installer dans les anciens locaux de Kar'Go au giratoire du Pont de Notz. Elle sera elle-même remplacée par un nouveau commerce de piscines.

Le magasin **Moto-Services**, spécialiste Yamaha, va étendre sa surface pour commercialiser la marque Honda qui n'existait plus sur le département.

Enfin, **Webauto**, une nouvelle concession automobile réunissant 7 marques différentes et une cafétéria va sortir de terre dans quelques semaines, elle sera située avenue d'Occitanie derrière l'Espace Gourmand. D'autres projets sont en cours, nous vous en reparlerons dans le prochain numéro.

> A quand un alimentaire ?

Beaucoup s'interrogent, va-t-il voir le jour ou non ? Le nouveau schéma de développement commercial de l'Agglomération Castelroussine a prévu l'implantation d'un hypermarché de 3.500 m² sur la zone CAP Sud dès qu'un alimentaire serait autorisé sur la zone du Grandéols et qu'une nouvelle enseigne remplacerait le supermarché Casino du Cours Saint-Luc à Châteauroux.

Le premier projet, sous l'enseigne Champion, vient d'être annoncé pour une autorisation sollicitée à l'automne 2006, nul doute que le second projet se concrétisera d'ici la fin de l'année, le projet de Cap Sud devrait donc pouvoir devenir réalité à court terme.



> Voyage annuel des séniors

La traditionnelle sortie des seniors aura lieu le jeudi 31 août 2006. C'est la Touraine qui sera la destination de nos aînés cette année.

Voici en détail le programme de la journée concoctée par Simone Mérigot et la commission des affaires sociales : Le matin, visite de la coopérative de la vannerie à Villaines les Rochers. Déjeuner à Lignéres de Touraine. Après-midi, visite du

musée Maurice Dufresne à Azay le Rideau. Sur le retour, visite des caves de la Peuvrie avec dégustation à Ste Maure de Touraine. Dîner à St Hippolyte.

Pour participer, les personnes âgées de 60 ans et plus ont reçu une lettre d'invitation courant juin. Les inscriptions se feront en mairie et pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la mairie au 02 54 08 26 33.

> La Compagnie du Quai en tournée...

Samedi 8 juillet, dernière étape à Saint-Maur pour les roulottes de la ferme de Laleuf louées par la compagnie du Quai qui fera escale derrière la mairie pour une nuit. Les jeunes comédiens de la Compagnie présenteront une pièce de théâtre à 21 h dans le jardin du presbytère. Gratuit et ouvert à tous.

La Compagnie du Quai a été créée en 1998 par des jeunes issus des ateliers théâtre de la Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle (Châteauroux). Actuellement composée de 10 artistes, la Compagnie est encadrée par le metteur en scène Didier Villebonnet, dit Victor.

La Compagnie du Quai part régulièrement en tournée dans le département de l'Indre. Les 4 premières années, les jeunes sont partis à la rencontre des anciens dans les maisons de retraite.

Cette année, la Compagnie part à l'aventure en roulotte, en camp itinérant du 5 au 8 juillet. Les représentations seront données dans quatre communes auprès des centres aérés l'après-midi et en soirée sur la place du village.

Deux pièces seront jouées (selon les conditions climatiques et techniques), "La ballade des planches" de J.P. Alègre ou "Une souris verte" de R. Queneau.



> Fête nationale du 14 juillet

La journée du 14 juillet commencera par la traditionnelle cérémonie commémorative à 11 heures au monument aux morts.

Le soir, à partir de 22 heures, retraite aux flambeaux et à 23 heures, tir du feu d'artifice dans les prairies, sur le thème de la

terre (11 tableaux), suivi du bal populaire sur l'avenue de la mairie.

La société Pyragric qui avait ravi le public, venu très nombreux en 2005, a été retenue cette année encore pour orchestrer le tir accompagné d'une sonorisation synchronisée.

Un grand spectacle en perspective !
feu d'artifice dans les prairies et bal place de la mairie ...



> Allez faire un tour à “La Promenade” !

Depuis le 20 mars 2006, le Café Restaurant PMU «La Promenade», au 2 rue des Ponts, a un nouveau propriétaire. Après 7 années d'activité de la famille MIGUET, Lionel TREILLES, âgé de 32 ans, originaire du Sud de la France et père de deux petites filles, vous accueille avec sa compagne Gaëlle.

Le bar est ouvert 7 jours sur 7, de 6 h 30 à minuit la semaine et de 8 heures à 2 h du matin le week-end. Possibilité de restauration le midi et éventuellement le soir sur réservation. Un projet de soirées à thèmes est à l'étude. A l'heure de la coupe du monde, dans une ambiance conviviale, vous pourrez suivre les matchs de football sur écran géant.

Nouveau : service de pizzas sur place et à emporter, du mercredi au dimanche de 18 h 30 à 21 h.

Tél. 02 54 22 30 85

HOMMAGES

> Hélène Dufefant nous a quitté

Hélène DUDEFANT, née à Saint-Maur en 1923, est décédée le 9 juin dernier. Donnant toute sa vie au service des autres, Hélène a élevé seule ses trois enfants en faisant des ménages puis en travaillant jusqu'à sa retraite à la chemiserie de la rue de la Martinique, aujourd'hui fermée.

En 1958, elle participa à la création de Familles Rurales à Saint-Maur, C'était l'époque des envois de mandats aux soldats d'Algérie, des bons de réductions dans les magasins et de l'aide alimentaire aux familles dans le besoin.

En 1987, Hélène prit la responsabilité du club joie de vivre qui réunit les aînés de la commune tous les quinze jours.

Présidente d'honneur de Familles Rurales, elle reçut en janvier 2005, la médaille nationale de Familles Rurales pour son dévouement.

Croyante, elle participa activement à la vie de la paroisse et s'occupa de l'église, des services religieux et des enfants du catéchisme. Accessible, avec toujours un petit mot gentil, elle rendait régulièrement, avec sa canne, visite aux résidents de la maison de retraite.

La Commune de Saint-Maur exprime toute sa reconnaissance à celle que beaucoup de Saint-Maurois n'oublieront jamais.



Jacques BRISSE,
rallycross de Kerlabo
(Côtes d'Armor)
juillet 2005

> “Ecurie Terre du Berry” en deuil...

Daniel Bionnier, l'actuel président rend hommage à Jacques Brisse, décédé le 25 mai dernier.

... “ Jacques qui a été pilote de 2CV Cross, a été le Président d'Ecurie Terre du Berry plusieurs années jusqu'en 2002. Lorsque j'ai proposé l'idée de créer un nouveau circuit et de réaliser ce Championnat de France de Rallycross, il m'a accompagné de bout en bout dans ce projet. C'était un garçon de bonne volonté, courageux, généreux avec un charisme exemplaire, il était l'image de ce que doit être une

vie associative. C'était un garçon plein d'humanité et d'humilité. Il avait vaincu la maladie, malheureusement le sort en a décidé autrement dans la nuit du 25 mai. Il venait d'avoir 49 ans. Pour nous il restera. En sa mémoire, toute l'équipe lui dédiera la prochaine édition du rallycross des 24 et 25 juin. Toutes nos pensées vont vers son épouse Isabelle, son fils Thony et sa petite fille Jérôme, 4 ans en septembre prochain.”



Marie-Lise Méry, Catherine Désiré, Jean-Marie Fradet

> Rire est bon pour la santé...

Depuis le Printemps dernier, un club de rire animé par Jean-Marie Fradet, diplômé de l'école de Mulhouse, qui développe ce concept depuis quatre ans dans l'agglomération castelroussine, a été mis en place par l'Association Familles Rurales.

Des Saint-Maurois se retrouvent deux fois par mois, salle Octave Monjoin, pour des séances de décontraction qui durent environ 1 h. Grâce à une technique de rire forcé, les personnes apprennent à se relaxer et à évacuer leur stress.

Participation/séance : 3 € + carte adhérent Familles Rurales.

Familles Rurales St-Maur c'est aussi pour petits et grands la Danse Modern'jazz, le centre musical, la chorale, la gym, les



Photo: R. Perrot

centres de loisirs, le club des aînés, atelier pour le plaisir et l'organisation de manifestations carnaval, loto, les puces st-mauroises... Venez les rejoindre, les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Renseignements au 02 54 22 18 30

> L'école est terminée, l'heure des vacances a sonné !

Pour permettre aux enfants de passer de bonnes vacances, le moment est venu de penser au centre de loisirs d'été. Cette année, "les 4 éléments" sont au programme.

L'équipe d'animation sera sous la direction de Nadège Robin. Le centre de loisirs ouvre ses portes le lundi 10 juillet pour les fermer le vendredi 28 juillet. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 00. Le service du déjeuner est assuré de 12 h 15 à 13 h 30.

Le centre de loisirs investit les locaux des écoles maternelle et élémentaire, dans un cadre verdoyant. Les enfants sont répartis par tranches d'âge : les 3/5 ans, les 6/8 ans et les 9/13 ans.

Pour clôturer le centre, un spectacle avec tous les enfants aura lieu le jeudi 27 juillet à 18 heures 30.

Un petit centre de loisirs est prévu du 28 Août au 1^{er} Septembre dans la salle Octave Monjoin. Les inscriptions seront faites lors du mois de juillet auprès de Nadège Robin et Yvette Trimaille.

Contacts : Nadège Robin : 06 67 79 12 83

Yvette Trimaille : 02 54 22 82 02

L'équipe d'animation : Julie Watissé, Amandine Delcluse, Marine Robert, Caroline Barre, Matthieu Jouanet, Louisa Nouban, Elise Jambu, Maxime Fauré & Nadège Robin.



vive l'été



La commune de Saint-Maur est régulièrement confrontée aux crues de l'Indre. Chacun a pu admirer les prairies recouvertes d'eau de part et d'autre de la rue des ponts.

Il est toujours assez spectaculaire de voir la rivière sortir de son lit et se propager lentement jusqu'à la route après avoir englouti la liaison piétonnière et une grande partie du mail.

En coulisse, les services municipaux s'activent : pose de la signalisation adéquate mais également appel téléphonique de tous les riverains qui risquent de subir l'inondation et ce quelque soit le jour ou l'heure de la survenance de l'inondation.

La loi "risques" du 30 juillet 2003 a modifié les règles d'annonce des crues. Jusqu'à aujourd'hui, la mairie était prévenue par la Préfecture et le Maire répercutait l'alerte auprès des habitants en leur communiquant deux numéros de téléphone : celui d'un répondeur qui informait des cotes d'alerte et de l'évolution des crues et un second pour joindre les services techniques en cas de besoin d'assistance.

A compter du 5 juillet 2006, une carte de vigilance des crues sera disponible sur internet et accessible à tous en continu à l'adresse suivante : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

La carte est actualisée deux fois par jour à 10 h et 16 h et plus souvent si nécessaire. En complément, un serveur téléphonique diffusera des informations sur la Loire et ses affluents au **numéro indigo : 08 25 15 02 85** (serveur audiotel en libre service, numéro facturé au coût de 0,15€/mn).

Une astuce pour utiliser plus rapidement ce serveur téléphonique : après avoir tapé * (étoile), vous pouvez taper 352 pour accéder directement à la situation de l'Indre à Châteauroux.

Le message que vous entendrez vous fera un résumé de l'événement en cours sur le tronçon de la rivière Indre et des commentaires : prévisions, tendances futures...

Bien évidemment, les services municipaux resteront mobilisés pour aider toutes celles et tous ceux qui auraient besoin d'aide pour préserver les personnes et les biens.

> Des actes de naissance en quelques clics !

L'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAÉ) a présenté au Salon des maires le nouveau service de demande par Internet des copies ou des extraits d'acte de naissance. il suffit pour cela aux usagers de se connecter sur le site www.actes-naissance.fr

Sur celui-ci, les citoyens nés dans une commune française peuvent déposer une demande. Si leur commune de naissance dispose d'un service de demande d'extrait d'acte par Internet, l'internaute est orienté vers le site Internet de la commune. Les Français nés à l'étranger sont redirigés vers le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères.

Les demandes sont immédiatement acheminées jusqu'aux communes concernées par courriel ou télécopie. Quel que soit le mode de transmission, l'acte de naissance est adressé directement au domicile, au bout de quelques jours par courrier.



> Passeport électronique : comment ça marche ?



Du nouveau pour les passeports. Depuis le 13 juin 2006, le département de l'Indre délivre les nouveaux passeports électroniques.

> Formalités à accomplir

Le passeport électronique ne sera délivré qu'à titre individuel, quel que soit l'âge du demandeur. L'inscription d'enfants sur le passeport n'est donc plus possible.

Tout comme la carte nationale d'identité, le passeport électronique certifie l'identité du titulaire.

Durée de validité : 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour personnes mineures.

Coût du timbre fiscal : 60 euros pour les personnes majeures et 30 euros pour les mineurs. Le demandeur peut se procurer ce timbre fiscal dans un bureau de tabac ou au centre des impôts. Il doit être produit, avec les autres pièces, lors du dépôt de la demande.

> Dépôt de la demande

Il convient de s'adresser à la mairie dont dépend son domicile, et si la mairie ne peut délivrer le passeport électronique, s'adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture dont dépend son domicile.

> Le demandeur doit présenter :

- 2 photographies, de format 35 x 45 mm, qui doivent être récentes (moins de 6 mois), en couleur et identiques. La tête doit être dans l'axe de la photographie, doit être sur fond clair faisant apparaître le contour et les traits du visage ainsi que le haut des épaules. La taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm (soit 70 à 80 % du cliché). La tête doit apparaître nue, sans couvre-chef, ni foulard, serre-tête et autres objets décoratifs. Il n'existe aucune dérogation à cette prescription. Si vous portez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photographies.

En revanche, si vous les portez, elles doivent laisser apparaître clairement vos yeux : pas de verres foncés ou de lunettes de soleil, pas de reflets de flash sur les verres, la monture ne doit

pas cacher une partie des yeux. Les photographies d'identité doivent être nettes, de bonne qualité, sans pliures ni traces. Toute photographie non conforme aux spécifications sera rejetée et le titre demandé ne sera pas produit.

- Un justificatif de domicile récent, notamment : un titre de propriété, ou un certificat d'imposition ou de non imposition, une quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone ou une attestation d'assurance du logement.

- Un justificatif d'identité : une copie intégrale de son acte de naissance ou à défaut, si sa production est impossible, une copie intégrale de son acte de mariage.

- Un justificatif de la qualité de représentant légal pour les mineurs.

- Un justificatif de nationalité : si la preuve de la nationalité ne peut être établie à partir de l'examen de la copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur portant mention de sa nationalité française, un des actes suivants doit être présenté :

- La déclaration de nationalité française dûment enregistrée ou, à défaut, une attestation en ce sens délivrée par l'autorité compétente,

- l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration ou l'exemplaire du journal officiel où le décret a été publié, ou à défaut, une attestation constatant l'existence du décret délivrée par le ministère chargé des naturalisations,

- le certificat de nationalité française.

A noter : les personnes veuves qui souhaitent faire figurer cette mention sur leur passeport doivent produire l'acte de décès de leur conjoint.

Délai de délivrance du document : 6 semaines environ

Retrait : le passeport est remis au demandeur, et à lui seul, au lieu du dépôt de la demande.

> Les scolaires découvrent la Mairie et son fonctionnement

Jeudi 15 juin 2006, les élèves de CE2/CM1 de Madame MOURAUT se sont rendus à la Mairie de Saint-Maur dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté relative à l'étude de la commune et au rôle du maire.

Les élèves, reçus par Monsieur PRODAULT adjoint aux affaires scolaires, ont d'abord effectué une visite de la Mairie qui leur a permis de découvrir le bureau du Maire et la salle du Conseil Municipal. Ils ont ensuite rencontré François JOLIVET, Maire de Saint-Maur, qui a gracieusement répondu à toutes leurs questions.



Monsieur le Maire leur a ainsi confié que l'intérêt qu'il porte à la vie de sa commune et au bien-être des Saint-Maurois faisait partie de ses priorités même si cela demandait du temps et des sacrifices. Il a également mentionné ses nombreuses réunions afin de représenter les intérêts de notre territoire et l'implication de la commune auprès des associations.

Les élèves, qui ont beaucoup apprécié cette rencontre, ont reçu, en remerciement, un tee-shirt de la commune.

> Respect du voisinage

“Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition et/ou son intensité est interdit”.

Pour que chacun puisse profiter au mieux de la belle saison, nous vous rappelons ci-dessous un extrait de l'arrêté préfectoral daté du 13 juillet 2001 qui régleme les bruits de voisinage.

Les travaux de bricolage, jardinage vibrations, trépidations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies et autres instruments particulièrement bruyants ne peuvent être effectués que :

- Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Ces horaires sont à respecter sous peine d'amende (valable également pour les écarts). Rappelons par ailleurs qu'il est interdit de brûler ses déchets verts, et ce, toute l'année.

> Prévention canicule

Depuis la canicule de l'été 2003, le gouvernement et le parlement ont édicté plusieurs mesures destinées à mieux connaître les populations âgées et fragilisées afin de pouvoir leur venir en aide rapidement en cas de besoin.

Il est donc demandé aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, aux personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, ainsi qu'aux adultes handicapés résidant à leur domicile, de bien vouloir **prendre contact** avec la Mairie au **02 54 08 26 33 si elles souhaitent** être inscrites sur le registre des personnes à aider en cas de canicule.



> Après les 50 ans, les 60 ans !

François Jolivet les avait remariés il y a 10 ans pour leurs 50 années d'union, il vient de renouveler leurs consentements à l'occasion de leurs 60 années de mariage ! Jean et Simone Dion sont repassés le 11 juin dernier devant Monsieur le Maire pour célébrer leurs noces de diamant, en présence de leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Quelques surprises les attendaient : tous leurs amis étaient présents et certains venaient de loin ! La Municipalité adresse ses sincères salutations au couple. Que la santé leur permette de bénéficier pendant de longues années encore des joies de la vie à deux.



> Journées de rencontres et d'information sur l'alimentation



Pour la première fois, la commune de Saint-Maur (en collaboration avec la commune d'Ardentes) organisera un salon sur le thème de la santé, l'hygiène alimentaire et l'hygiène corporelle.

**vendredi 13 et samedi 14 octobre 2006,
salle du Conseil Municipal**

**Entrée libre et gratuite de 10 h à 12 h et
de 14 h à 18 h**

Ouvert à tous et pour tous les âges !

Vous apprendrez tous les secrets de l'alimentation par le biais d'une exposition et de conseils donnés par des professionnels de l'information alimentaire et de la santé. Les bases de l'alimentation, l'hygiène et la santé, bien manger à tous les âges et l'exercice physique seront les thèmes abordés.

Jeu Concours

**"GAGNEZ DES REPAS AU RESTAURANT ET
DU MATERIEL DE SPORT"**

*Règlement déposé chez Maître Hynderick,
Huissier de Justice à Châteauroux
Opération "La santé vient en mangeant"*

> Forum emploi sur la commune de Saint-Maur mardi 19 septembre 2006, de 14 h à 17 h, salle du Conseil Municipal

Vous habitez Saint-Maur, vous recherchez un emploi, la Communauté d'Agglomération Castelroussine, le Conseil Général de l'Indre, l'ANPE, la Mission Locale et le Conseil Régional se mobilisent pour :

- vous informer sur les entreprises qui recrutent,
- vous orienter vers des métiers, des formations...
- vous aider, vous soutenir dans toutes vos démarches

MANIFESTATIONS de juillet à décembre

- > **THÉÂTRE** avec la Compagnie du Quai
8 juillet à 21 h - Jardin du Presbytère
- > **14 juillet** Retraite aux flambeaux, feu d'artifice
dans les prairies et bal populaire sur la place de la Mairie
- > **VOYAGE DES SENIORS** en Touraine
31 août
- > **EXPOSITION "La mère et l'enfant"**
du 4 au 30 septembre - Salle du Conseil Municipal
- > **EXPOSITION MÉTIERS D'ART, consacrée à la vannerie**
du 8 au 24 septembre - Château des Planches
- > **NATIONAL A DE PÉTANQUE**
9 et 10 septembre - Mail Robert Tissier
- > **FORUM EMPLOI**
19 septembre - salle du Conseil Municipal
- > **MARCHÉ D'AUTOMNE** Organisé par la Municipalité
BROCANTE Organisée par Familles Rurales
24 septembre
- > **THÉÂTRE ALICANTE**
4 octobre - Château des Planches
- > **LOTO DE LA SECTION FOOTBALL**
6 octobre - Château des Planches
- > **LOTO FAMILLES RURALES**
7 octobre - Château des Planches
- > **DON DU SANG**
9 octobre - salle Octave Monjoin
- > **REPAS UNRPA**
12 octobre - Château des Planches
- > **JOURNÉES RENCONTRES ET D'INFORMATION
SUR L'ALIMENTATION**
13 et 14 octobre - salle du Conseil Municipal
- > **BAL A.F.N.**
21 octobre - Château des Planches
- > **MARCHE 30, 40 et 50 Kms**
22 octobre - Organisée par la section marche aux Tourneix
- > **LOTO DE LA SECTION PÉTANQUE**
27 octobre - Château des Planches
- > **EXPOSITION "Couleurs nomades Tapis Volants" de
Fernande BOUGAREL**
du 13 novembre au 2 décembre - Château des Planches
- > **REPAS DES SENIORS**
19 novembre - Château des Planches
- > **BAL DES SAPEURS POMPIERS**
25 novembre - Château des Planches
- > **EXPOSITION PHOTOS Roland PEROT**
du 4 au 31 décembre - salle du Conseil Municipal



Contacts :
PLIE : 02 54 53 73 76
Mairie de Saint-Maur :
02 54 08 26 30